

MILANGES RELIGIEUX,

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XI.

Montreal, Mardi, 29 Février 1848.

No. 49.

CONSIDÉRATIONS

SUR NOTRE SYSTÈME POPULAIRE, SUR L'ÉDUCATION EN GÉNÉRAL ET LES MOYENS LÉGISLATIFS D'Y POURVOIR.

LU DEVANT L'INSTITUT CANADIEN DE MONTRÉAL, LE 19 FÉVRIER 1848, PAR ÉTIENNE PARENT, ÉCUYER.

Suite et fin.

Je vais vous parler maintenant d'un défaut pratique du système actuel d'éducation; c'est-à-dire d'un défaut qui résulte naturellement du système tel qu'il est; défaut tel, à mes yeux, qu'il me paraît fatal au succès de la loi, si par succès de la loi l'on entend qu'il y ait, non pas seulement des écoles, mais de bonnes écoles. Jusqu'à présent nous avons vu l'acte d'éducation aux prises avec les difficultés qui s'opposent à son opération; nous allons maintenant le considérer en action, mais opérant de façon à frustrer les intentions du législateur, et l'attente des amis éclairés de l'éducation, comme à précéder grandement à la cause de l'instruction populaire.

L'administration du système ayant été laissée presque sans restriction à des commissaires élus, il en est résulté que, dans tous les lieux où la loi a opéré, chaque canton a voulu avoir son école, et que les écoles se sont multipliées, je ne dirai pas au-delà des besoins de la population peut-être, mais assurément fort au-delà des moyens disponibles pour le soutien de bonnes écoles.

Mais avant d'entrer plus avant dans la considération de ce chapitre, je dois en justice envers un certain nombre d'instituteurs, trop petit malheureusement, reconnaître qu'ils se sont montrés dignes de la haute et sainte mission dont ils se sont chargés, et bien au-delà certes des mesquines rétributions qu'on leur a faites généralement. Ils en ont d'autant plus de droit à notre estime; car il faut qu'il y ait en eux un dévouement et un désintéressement, qu'ils aient cherché leur principale récompense dans le plaisir d'être utiles à leur patrie. Ces hommes méritent loin d'avoir l'intention de les contraindre, je veux leur faire une position sociale enviable, les environner de la considération publique, en les délivrant de la camaraderie et de la concurrence d'une classe d'hommes, qui déconsidèrent la profession d'instituteurs et la cause de l'éducation en même temps.

Revenant à mon sujet, je dirai que la conséquence du système actuel a été qu'on n'a pu se procurer pour instituteurs, dans la plupart des cas, que de pauvres hères, qu'on me pardonne l'expression à cause de sa parfaite exactitude, — oui, de pauvres hères sachant à peine lire. Voilà les instituteurs qu'a fait surgir le système actuel. Mais qu'attendre aussi de commissaires illettrés eux-mêmes, ou sous l'influence d'une population plus ignorante encore? S'attendait-on à ce qu'un ange descendît du ciel pour leur apprendre ce qui devait composer une bonne instruction populaire, et leur désigner les hommes qui pouvaient la donner? Et ce miracle eût-il été fait en leur faveur, restait encore l'obstacle insurmontable du manque de moyens. Dans ce pays, où l'instruction est encore si rare, un homme, passablement instruit et laborieux, trouve autre chose à faire qu'à prendre une école avec une rémunération de £20 à £30. Un domestique de maison bourgeoise gagne plus que cela.

Or, Messieurs, je ne crains pas de le dire, mieux vaudrait n'avoir pas d'école du tout, que d'en avoir avec de pareils maîtres, qui ne sont bons qu'à dépopuler, à étouffer la cause de l'éducation dans son berceau. Quelle idée voulez-vous que le peuple se fasse de votre éducation, lorsque vous lui présentez de pareils hommes comme les dépositaires et les dispensateurs de ses trésors? Mais, l'honnête cultivateur se croit, malgré son ignorance, et avec raison, un homme d'une classe bien supérieure. Est-il donc bien enviable pour lui de voir son fils devenir le semblable de cet homme qu'il prend en pitié? Mais c'est l'abaissement de son enfant que vous lui demandez! Et de quelle grâce lui demandez-vous en sus de contribuer de sa bourse au soutien des écoles? Ah! je le crains; les cinq ou six années, que nous venons de perdre pour l'éducation, ne sont peut-être pas le plus grand mal que nous aurons à déplorer. Je crains que nous n'ayons détruit, dans l'esprit du peuple, ce prestige qui s'attache toujours à l'inconnu. Nous lui avons fait connaître l'éducation sous une forme qui a dû l'en dégoûter, et les lieux les plus à plaindre ne sont peut-être pas ceux où l'acte des écoles a opéré, comme l'on dit. Notre cultivateur, avec son gros bon sens, s'apercevra bien vite que son garçon, après ses trois ou quatre années d'école, n'est guère plus avancé que lui. Cet homme, je vous l'assure, sera plus difficile à ramener que celui qui n'aura pas fait cette malheureuse épreuve.

C'est donc, à mon avis, une grande faute, et qu'il faut se hâter de réparer, que de n'avoir pas pourvu d'une manière ou d'une autre à ce que les instituteurs fussent convenablement rétribués afin d'ouvrir cette carrière honorable à nombre de jeunes gens instruits, qui tous les jours sont poussés dans les voies déjà encombrées. Je sais qu'il n'aurait pas été facile de trouver tout d'abord des maîtres éminemment qualifiés pour toutes les écoles; c'était une raison de plus de rendre la carrière d'instituteur enviable, d'en faire immédiatement une profession honorable. Puis, mieux vaut une ou deux bonnes écoles par paroisse, seulement, que huit ou dix de l'espèce de celles que nous avons en général. Les premiers, il est vrai, ne feront qu'une partie du bien désiré; mais les autres ne feront que du mal, en donnant au peuple une idée défavorable de l'éducation.

Que ne nous est-il permis d'espérer que les règles de la précieuse institution des bons frères de la doctrine chrétienne se prêtent un jour aux modifications voulues, pour que nos campagnes puissent profiter aussi de cette sainte et digne œuvre. Initiés aux secrets, aux méthodes perfectionnées d'un enseignement solide, et raisonné, revêtus d'un caractère religieux qui commande le respect et la vénération, voilà les instituteurs qu'il faudrait à un peuple religieux comme le nôtre.

Mais quand l'espoir que nous formons pourrait se réaliser, serait-il possible de trouver des sujets assez nombreux dans un pays, où les chefs de l'église ont de la peine à recruter le nombre d'hommes que requiert le service toujours croissant du sacerdoce? Au reste, nous devons, sous peine d'être justement accusés d'ingratitude, ne pas parler d'enseignement populaire, sans rendre hommage, en passant, au mérite de ces hommes pieux et éclairés que nous voyons, dans nos grandes villes, vouer leur vie à l'éducation morale, religieuse et intellectuelle de notre jeunesse. S'ils ne peuvent tendre directement les bienfaits de leur institution à tout le pays, ils le feront au moins indirectement ou médiatement en formant d'excellents instituteurs pour nos écoles de campagne. Sous ce rapport, ils ont droit à la reconnaissance de tout le pays, et auront mérité le titre de Pères de l'Éducation Populaire dans le Bas-Canada.

Je trouve dans l'acte d'éducation un autre défaut qui, pour un assez bon nombre de localités, équivaut à une exclusion expresse des avantages pécuniaires qu'offre cette loi. Je veux parler de la disposition qui exige de chaque localité une contribution égale à l'allocation législative. Quelque modique que paraisse cette contribution pour la généralité de nos paroisses et townships, je puis dire sans crainte d'être démenti par ceux qui connaissent certaines parties reculées du pays, qu'elle constitue pour ces endroits une charge extrêmement onéreuse. Je mettrai, dans cette catégorie, le comté de Gaspé presque en masse, plusieurs paroisses du comté de Saguenay, nombre de lieux dans les comtés de Bellechasse, Dorchester et Mégantic, et presque tous les nouveaux établissements qui se forment en arrière des anciens. Je ne pense pas qu'il soit besoin de longs raisonnements pour démontrer la convenance, la justice de faire une exception en faveur de ces populations pauvres. Je voudrais donc que, dans les lieux dont la pauvreté serait bien reconnue, on allouât au moins une somme égale à celle que fournirait la localité. J'irais même plus loin, je voudrais que, dans certains cas de pénurie extrême, l'exécutif pût accorder l'allocation législative entière, quelle que fût la modicité de la contribution locale. Et ce ne serait que justice et bonne politique; car l'état doit l'instruction gratuite au pauvre. Il y a même des pays où l'on procure en sus des secours aux enfants des pauvres, pour leur permettre d'assister aux écoles publiques. En effet, comment voudrait-on que l'enfant exténué de faim, couvert de haillons, parât au milieu de ses petits camarades bien nourris, bien vêtus? Certes, c'est surtout dans un climat comme le nôtre, que l'enfant du pauvre devrait recevoir des secours outre l'enseignement gratuit. Comment! lorsqu'il s'agira d'une disette ou de toute autre calamité publique, l'état et les particuliers s'empresseront de venir au secours des misères corporelles, et l'on ne fera rien, l'on n'adoucira pas le rigueur de la loi, lorsqu'il s'agira de secourir les misères de l'esprit?

Ce serait se faire une idée bien retrécie, bien fautive, des obligations des gouvernements, que de croire qu'ils n'ont à veiller qu'au bien-être matériel des gouvernés; c'est une de leurs principales obligations, mais ce n'est pas la première. La première de leurs obligations, c'est de pourvoir au bien-être intellectuel de leurs sujets. Autant l'âme l'emporte sur le corps, autant cette dernière obligation l'emporte sur l'autre. Qu'on creuse des canaux, qu'on sillonne le pays de chemins de fer, qu'on facilite par des travaux gigantesques les moyens de communication aux transports du commerce, on un mot qu'on enrichisse le pays; mais que ce ne soit pas là le but final de nos efforts; que tout cela se fasse pour une plus noble fin, pour parvenir plus sûrement au perfectionnement intellectuel de notre peuple, et par contre-coup à son perfectionnement moral, qui sera la conséquence de l'autre. "Tout vice est issu d'avarice," a dit La Fontaine, qui a presque tout dit et si bien, en fait de vérités. Si les gouvernements, quels qu'ils soient, n'avaient que des biens matériels à nous donner, ils cotéteraient beaucoup trop cher aux gouvernés. Dans ce cas, ce ne serait pas la peine de faire tant d'efforts pour sortir de l'état de barbarie; le meilleur état social serait celui qui se rapprocherait le plus de l'état de nature, et le meilleur gouvernement serait celui de Sancho Pança, consistant à laisser chacun se gouverner comme il l'entendrait.

Ce sont là des considérations que l'on ne saurait trop souvent mettre sous les yeux des gouvernants et des gouvernés, dans le siècle où nous sommes, siècle passablement matérialiste dans son mouvement social. On s'occupe beaucoup moins du progrès moral et intellectuel des sociétés, que de leur avancement matériel, ce qui menace de ramener l'humanité au point où la laissa la civilisation gréco-romaine, qui était aussi, comme on sait, une civilisation matérialiste, ne considérant que le corps et la vie matérielle. Aussi, lorsque l'ardent patriotisme qui avait animé Rome républicaine se fut graduellement éteint sous le régime impérial, les barbares ne rencontrèrent dans tout l'empire que des corps sans âmes, sans cœur et sans force.

Quand je parle de l'âme, de la vie intellectuelle, on comprendra sans doute que je n'entends pas préconiser l'ascétisme, qui fut le défaut du moyen-âge. Loin de moi l'idée d'accuser la religion de cet écart, qui trouve sa raison, son explication dans la nature humaine, portée, comme nous l'apprend l'expérience de tous les temps, à tomber d'un excès dans l'autre opposé. On avait vu périr la société romaine par le matérialisme, on crut que le seul moyen de salut pour la nouvelle qui surgissait sur les ruines de l'ancienne était de pousser l'humanité dans un spiritualisme exagéré. On n'avait pas pensé qu'au corps et aux biens matériels, on décida qu'il ne fallait plus s'occuper que de l'âme et des biens immatériels; on n'avait pas pensé qu'à ce monde, on voulait ne penser désormais qu'à l'autre. La conséquence en fut que l'Europe chrétienne fut plus d'une fois sur le point de succomber devant le croissant de l'islamisme, qui pendant assez longtemps tint le sceptre de la civilisation dans le monde. Dieu a voulu, par ces grandes péripéties de l'histoire, montrer à l'humanité, que, s'il a donné à l'âme des aspirations sublimes vers un monde meilleur, ce n'est pas sans dessein non plus qu'il nous a donné une organisation, qui nous met en rapport avec le monde matériel: Religion, Intelligence, Industrie, voilà les signes dont il marque les peuples destinés à l'empire du monde. Aussi, voyez la puissance, l'extension de la civilisation européenne depuis qu'elle tempère l'ascé-

tisme, le sentiment religieux trop exclusif du moyen-âge, par le culte des intérêts matériels, sous la direction d'une intelligence cultivée.

Mais encore une fois, prenons garde de nous enfoncer dans la matière au point de perdre l'esprit de vue. Que chez nous se forme une sainte et salutaire alliance entre les intérêts spirituels et les temporels. C'était en vue de Dieu que naguère on détachait l'homme des choses terrestres, eh bien! que ce soit dans la vue même d'aujourd'hui, l'âge de progrès industriel, on active le désir d'acquiescer les biens de ce monde, non pas tant pour eux-mêmes que pour les moyens qu'ils procurent de seconder le dessein de Dieu pour l'avancement de l'humanité. Le bonheur de nos semblables. Car, soyons-en bien persuadés, il n'y a de bon, de bien, de durable, que ce qui se fait en vue de Dieu. Il n'y a que l'esprit de Dieu, mais de Dieu bien compris, qui puisse mettre nos travaux à l'épreuve des hommes et du temps; c'est le ciment de l'éternité, qui n'est donné qu'aux œuvres entreprises sous les auspices de l'Éternel.

Quelque agréable qu'il me fût de pousser plus loin ces considérations, qui ne sont pas tout-à-fait étrangères à notre sujet, puisqu'elles se rapportent à l'éducation morale; le temps me force à revenir à l'acte d'éducation dont j'ai plus particulièrement à vous entretenir. Passant sous silence quelques vices mineurs de cet acte, qui d'ailleurs ont fait le sujet d'excellents articles dans nos journaux, et qu'il n'importe pas à ma thèse de signaler, je vais, avant d'aller plus loin, résumer mes observations, ou objections, à leur plus simple expression.

1^o Administration indépendante ou exclusive des affaires d'école par des Commissaires élus.

2^o Taxe foncière proportionnelle, répartie et prélevée par ces mêmes Commissaires.

3^o Rétribution suffisante des instituteurs non-assurés.

4^o Obligation pour chaque localité, sans exception, de fournir une somme égale à l'allocation législative.

Aux défauts de la loi ainsi formulés, l'opposition serait aussi, dans leur simple expression, les réformes ou changements que je proposerais.

1^o Administration centrale suprême, avec l'assistance de Commissaires locaux à la nomination de l'autorité centrale.

2^o Taxe foncière progressive, imposée par la législature, répartie et prélevée par l'exécutif.

3^o Traitement des instituteurs réglé par la loi.

4^o Exception, en tout ou en partie, en faveur des localités pauvres, de fournir une somme égale à l'allocation législative.

Sans entrer dans tous les détails d'une loi propre à réaliser les vues que je viens d'exposer, on attend de moi, sans doute, quelques explications sur chacun de ces points. C'est ce que je vais faire aussi brièvement que possible.

1^o Administration centrale suprême, avec l'assistance de commissaires locaux à la nomination de l'autorité centrale.

Dans mes vues, cette administration n'aurait qu'une durée temporaire; le temps qu'il faudra, par exemple, pour instruire une génération; et pour former dans chaque localité un nombre suffisant d'hommes solidement instruits pour étouffer toute opposition sérieuse à l'éducation, et pour gérer les affaires d'école d'une manière satisfaisante. Au bout de ce temps, l'autorité centrale cesserait d'être suprême, pour reprendre le rôle de simple surveillance ou de direction, comme c'est le cas aujourd'hui. En attendant même, il serait entendu que, dans les localités où l'on rencontrerait toute la bonne volonté, toute la coopération désirable, l'autorité du bureau central ne serait que nominale, et qu'on prendrait les moyens, chose facile à faire, de n'agir en tout et partout que d'après l'opinion et les désirs des habitants.

Ce bureau central je le composerais, sans meilleur avis, du Surintendant de l'Éducation, qui le présiderait, et de quelques officiers des départements civils en état d'assister le surintendant dans sa tâche importante, et à qui, à cet effet, on permettrait de dérober quelques heures par semaine aux affaires de leurs propres bureaux. J'y joindrais un ministre de chacune des principales communions chrétiennes, résidant au siège du gouvernement. Et afin d'empêcher l'esprit de secte de troubler les opérations du bureau, j'exigerais une majorité des deux tiers des membres présents, en cas de division, pour rendre les délibérations exécutoires, avec un seul appel au gouverneur en conseil de la part de la minorité, si elle voulait exercer ce droit. On pourrait, si l'on veut, diviser le bureau en deux sections, l'une catholique, l'autre protestante.

Les services de tous les membres du bureau, à l'exception du président, seraient gratuits.

Les commissaires locaux seraient au nombre de trois ou de cinq, selon l'étendue ou la population des lieux. On leur allouerait un secrétaire avec une modique rétribution. On pourrait en faire un objet d'encouragement pour un des instituteurs les plus méritants de l'endroit. On laisserait à ces commissaires tous les pouvoirs favorables, par exemple l'exemption des pauvres des charges imposées par la loi, la distribution des secours et des récompenses; en un mot tout ce qui pourrait tendre à populariser les agents locaux de la loi.

Le ministre de la congrégation religieuse la plus nombreuse de l'endroit serait de droit, s'il consentait à agir, membre et président de la commission.

2^o Taxe foncière progressive, imposée par la législature, répartie et prélevée par l'exécutif.

Ce point s'explique de lui-même. Ce que les autorités éducationnelles locales font aujourd'hui, la législature et l'exécutif le feront directement, ou par des agents désignés par eux, autres cependant que les commissaires d'école. La législature décrètera le prélèvement de la somme voulue d'après le mode progressif; et l'exécutif sera chargé de régler l'échelle d'après laquelle l'impôt sera prélevé, eu égard aux circonstances de chaque section du pays; car on sent qu'elle ne saurait être de même partout, attendu que la population ne suit pas toujours et partout la valeur des biens fonds. Or, comme l'allocation législative se répartit à raison de la population, il s'en suit que certaines localités auront à payer les unes plus, les autres moins, eu égard à la valeur des propriétés qui s'y trouvent comprises.

Une fois la répartition faite, ce ne seront plus les commissaires locaux qui engourdiront l'odieuse poursuite à intention, mais ce sera l'exécutif lui-même par l'agence des officiers en loi de la couronne, ou de leurs délégués; ces poursuites se feront au nom de la reine. Outre l'avantage d'é-

loigner l'odieuse des commissaires d'école, ce mode de poursuites préparées avec soin sous la responsabilité des officiers en loi aura celui de prévenir toutes ces irrégularités et causes de nullité, dont les poursuites des commissaires ont été si souvent entachées sous le système actuel, au grand détriment de la cause de l'éducation elle-même.

3^o Traitement des instituteurs réglé par la loi.

Quand je parle de régler le traitement des instituteurs par la loi, j'entends seulement que la législature statuera, en termes généraux, qu'il n'y aura d'écoles subventionnées que celles qui assureront aux instituteurs une existence honorable, eu égard aux lieux et aux circonstances; car c'est encore là un point qu'on ne peut régler que d'une manière générale dans une loi. Il est tel lieu où un père de famille peut vivre honorablement avec £40 ou £50 par an. Il en est d'autres, où il faudrait une somme beaucoup plus forte. Tout ce que je veux, c'est que l'instituteur, en quelque lieu qu'il exerce sa profession, soit sur le pied d'égalité, pour le moins, avec la généralité des pères de famille dont il est chargé d'instruire les enfants. Je veux cela, rien de plus, mais rien de moins; car ce n'est qu'à cette condition que nous pourrions nous procurer de dignes instituteurs de la jeunesse.

C'est une vérité, je pense, qu'il suffit d'énoncer; elle frappera, elle a déjà frappé tout le monde. Mais, dira-t-on, vous vous exposez à voir nombre d'instituteurs payés plus qu'ils ne valent, ou à voir fermer la plupart des écoles, car vous ne pourrez trouver un nombre suffisant d'instituteurs capables. A cela je répondrai, d'abord, qu'on exagère beaucoup notre pénurie en fait d'hommes capables de faire de bons instituteurs, et disposés à embrasser la carrière de l'enseignement; ce sont moins les bons maîtres qui manquent, que les bonnes écoles. Qu'on m'en cite une seule offrant une rétribution approchant de celle que je demande, et l'appel de laquelle il n'a pas été promptement répondu. Eh! quand il faudrait fermer la moitié, les trois quarts des écoles que nous avons aujourd'hui, je ne reculerais pas, ces écoles pour la plupart faisant, à mon avis, plus de mal que de bien à l'éducation. J'aimerais mieux, comme je l'ai déjà dit, une ou deux bonnes écoles par paroisse, que d'en avoir par dizaine de l'espèce de celles que nous avons aujourd'hui. Avec une seule bonne école vous pouvez, dans l'espace de quinze ans, jeter dans une paroisse des centaines de jeunes gens solidement instruits, qui feront sauter à tous les yeux les avantages de l'éducation, en état d'exploiter les ressources de l'endroit, de conduire ses affaires locales, d'y guider l'opinion, et d'en rénover le caractère social, ce que vous ne ferez jamais avec les misérables écoles du jour. Si, mieux inspirés, nous eussions, en 1841, passé une loi d'éducation sous laquelle il n'aurait pu y avoir que de bonnes écoles, n'eût-on dépensé que l'allocation législative, me dira-t-on que l'on n'eût aperçue pas déjà dans nos campagnes de la population de la loi? Dans l'état actuel des choses, où sont ses fruits? Qu'on me les montre, à peu d'exceptions près, ailleurs qu'à dans une opposition populaire à l'éducation, poussée jusqu'au fanatisme en certains endroits. Cependant, outre les contributions locales, il est sorti de la caisse publique seule pour l'éducation primaire, depuis 1841, au-delà de £100,000. Qu'avons-nous à présenter pour cette somme, avec laquelle seule nous aurions pu maintenir à £500 toutes les écoles, qui à l'heure qu'il est, à raison de 30 élèves chacune seulement, seraient en état de verser au sein de la société, chaque année, 12 à 15,000 jeunes gens avec une bonne et solide éducation? Ajoutez à cela les contributions locales et vous aurez un chiffre beaucoup plus considérable. Sur ce pied-là il ne faudrait pas un temps bien long pour régénérer notre population. On n'instruirait pas tout le monde, il est vrai; mais on fait l'instruction populaire, on fait ce que l'on peut, mais on le fait bien.

Un jour viendra, je l'espère, où les citoyens et les gouvernements sentiront que leur premier devoir est de procurer le pain de l'intelligence aux générations croissantes, sans distinction, sans avantage ni préférence pour aucune classe; ce qui ne veut pas dire qu'il faut donner la même instruction à tous, mais seulement procurer à chacun celle qui lui conviendra le mieux, dans son intérêt comme dans celui de la société. Oui, je l'espère, les peuples un jour mettront leur orgueil à montrer non plus des édifices et des monuments de luxe, mais des générations entières de beaux enfants façonnés à devenir de bons, d'utiles, de grands citoyens. N'allez pas croire, cependant, que je dédaigne les beaux arts; au contraire, le beau, le bon, le grand sont frères, tous trois ont droit à nos hommages; mais avant de façonner, de glorifier le bois, le marbre et l'airain, je dis qu'il faut façonner, glorifier l'intelligence humaine. Et cela, bien loin de nuire aux arts, ne fera que leur préparer un triomphe plus assuré, plus éclatant, en créant des peuples capables d'apprécier leurs œuvres. La vertu, l'émulation de vos artistes, au lieu de se refroidir à la parole glaciale de quelques Mécènes orgueilleux, iront se réchauffer, s'enflammer sous vos ardentes acclamations de tout un peuple. Voyez ce qu'étaient les arts dans l'antienne Grèce, alors que c'était le peuple qui récompensait et couronnait les artistes. A cette nation au goût si délicat, il fallait des merveilles, et les merveilles s'empressaient d'éclorre. Alexandre lui-même, dans son genre, dut subir la commune loi et faire aussi des prodiges à tout prix. Aussi dans ses moments de réflexion ou de lassitude, l'entendit-on s'écrier: "O! Grecs, qu'il en coûte pour mériter vos applaudissements!" Les grands peuples font les grands hommes; il faut leur haleine vigoureuse et tropicale pour donner aux germes du génie humain tous les magnifiques développements dont ils sont susceptibles. Hors de là vous ne pouvez offrir au génie que l'atmosphère viciée et retirée d'une serre chaude.

Ainsi mettons d'abord notre peuple, par la culture de l'esprit, en état de goûter les belles choses, d'apprécier les grandes, et rassurons-nous sur la gloire de notre pays. C'est une grande tâche, je sais, avec nos sociétés encore plus entachées de monopoles et de privilèges qu'on ne le pense, ou qu'on ne veut se l'avouer. Mais ayons foi dans l'avenir. Cette croyance divine que tout homme est l'égal d'un autre homme, ne la voyez-vous pas descendre du ciel en terre, et s'apprêter à devenir une vérité sociale, aussi bien qu'elle est devenue une vérité religieuse? Les prémisses sont posées, il ne s'agit plus que d'en tirer les conséquences. Elle vient d'en haut cette croyance, il faut qu'elle produise ses fruits